

Programme de formation M1DIS

Mis à jour le 27.09.24

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES EN COLIS SOUS LES SEUILS DU 1.1.3.6.

1 jour | 7h00 | Présentiel

Cette formation répond aux exigences du chapitre 1.3 de l'ADR.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Conducteurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses en dessous des seuils du 1.1.3.6 de l'ADR.
- Pas de prérequis.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Sensibiliser le stagiaire aux dangers présentés par les produits manipulés et aux exigences réglementaires pour les transports de marchandises dangereuses.
- Savoir déterminer les seuils de calcul du 1.1.3.6.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le conducteur sera habilité à transporter des matières en respectant les seuils du 1.1.3.6 de l'ADR.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Présentation Multimédia | Méthodes pédagogiques : Théorie = 80%, Exercices = 20% | Livret de stage Powerpoint | Quiz & évaluation.

VALIDATION DES ACQUIS

Évaluation des connaissances avec des quiz et exercices proposés à la fin des modules.

FIN DE FORMATION

Attestation de fin de stage ADR 1.3.

ENCADREMENT

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

ACCESSIBILITÉ

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante : referent.handicap@apth.fr

Programme de formation M1DIS

| PROGRAMME | |
|---|--|
| JOURNÉE (7h) 8h30 – 17h00 | |
| ACCUEIL | Programme, formalité administrative, tour de table |
| CONNAISSANCE DES MARCHANDISES DANGEREUSES | Caractéristiques générales des marchandises dangereuses Risques des produits transportés : <ul style="list-style-type: none"> • Inflammabilité • Toxicité • corrosivité |
| EXPÉRIENCES | <ul style="list-style-type: none"> • Inflammabilité des liquides et des solides • Réactivité des produits chimiques • Comparaison avec les produits courants |
| GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION | <ul style="list-style-type: none"> • L'ADR et l'Arrêté Français "TMD" • Classement des matières • Exemptions (1.1.3.4. ; 1.1.3.5 et 1.1.3.6.) • Formation des conducteurs |
| LES PRODUITS CONDITIONNÉS | <ul style="list-style-type: none"> • Conditionnements et emballages • Marquage et étiquetage des colis • Manutention et chargement |
| LE TRANSPORT | <ul style="list-style-type: none"> • Signalisation des véhicules • Transport de colis contenant des matières asphyxiantes • Documents requis par l'ADR • Règles de circulation |
| EXERCICES D'UTILISATION DU TABLEAU DU 1.1.3.6.3 | <ul style="list-style-type: none"> • Application des règles de calcul • Cas particulier du dépassement des seuils • Simulation d'une opération de transport |
| PRÉVENTION DES RISQUES | <ul style="list-style-type: none"> • Protections individuelles et collectives • Équipements spécifiques et réglementaires du véhicule • Protocole de sécurité |
| RESPONSABILITÉS | <ul style="list-style-type: none"> • Obligations des intervenants • Sanctions en cas d'infractions |
| SATISFACTION | Questionnaire de satisfaction |
| SYNTHÈSE DU STAGE | Questions, échanges |
| FIN DE LA FORMATION | |